

NOUVELLE DÉCLARATION FORMELLE DE TROIS CENS DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ; AU SUJET DU ROI, ET DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

TANT qu'on a laissé à un infortuné Monarque un simulachre de puissance, tant qu'une apparente légitimité a couvert de son ombre les Décrets de l'Assemblée ; tant que les bons François ont eu au moins un prétexte pour imposer silence à leur conscience soulevée, & se faire illusion à eux-mêmes, nous sommes restés avec fermeté à notre poste de Repré-

ſentans de la Nation. Nous y avons bravé les inſultes, les affronts, les injures & les menaces. Notre zèle ardent pour la Patrie & pour le Roi, dont notre amour ne fait qu'un, tout pour mieux les aimer & les défendre, nous a fait tout braver, tout ſouffrir, tout dévorer. Notre courage a ſurmonté les longs dégoûts, & toutes les humiliations dont un Peuple égaré s'eſt plu à nous abreuver. Notre patience a été miſe aux plus rudes épreuves ; elle a triomphé de toutes. Mais aujourd'hui que le preſtige eſt détruit, aujourd'hui que les cœurs déchirés n'ont plus pour conſolation l'ombre même du doute, & qu'ils ne peuvent plus ſe tromper eux-mêmes ; maintenant que toute pudeur eſt bannie, & que l'uſurpation marche à découvert & le front levé, il eſt inutile de faire parler la vérité, puiſque l'on ne peut plus l'entendre. Une conſtance prolongée feroit un crime, & nous ne pourrions déſormais, ſans nous rendre complices des opérations déſaſtreuſes que nous

désapprouvons, prendre part à des délibérations monſtrueuſes, à des Décrets arbitraires, & que l'aſſentiment royal ne légitime plus. On voudroit en vain ſe le diſſimuler, il eſt des droits reconnus de tous les temps, des droits immortels, des droits que l'Aſſemblée elle-même a reconnu, que le Peuple même, dans l'ivreſſe de l'inſurrection, a conſenti & proclamé ; ces droits ſont violés, anéantis, & l'Europe entière en frémit. Oui, l'Europe qui promène ſes regards inquiets ſur toute la France, & qui ne doit pas & ne peut pas voir avec indifférence un bouleverſement qui romp cette balance politique qu'elle entretient depuis ſi long-temps avec tant de peine & tant de ſoin. C'eſt en vain qu'une Nation enclavée au milieu de tant d'autres, croiroit s'appartenir toute entière ; il eſt des rapports politiques qui la lie aux Peuples dont elle eſt entourée. En vain voudroit-elle s'iſoler en rompant tous ces rapports, elle n'en feroit pas la maîtreſſe. Que des Écrivains ſectaires

& fanatiques, tournant ſans ceſſe autour des mêmes idées, & parfaitement ignorans en politique, affirment hautement qu'un Peuple a le droit de réformer, de changer même en entier la forme de ſon Gouvernement, on ne les contredira pas; ils ne ſortent mais du cercle qu'ils ſont fait, le droit naturel, & en partant de ce principe, ils peuvent avoir raiſon. Mais que des Adminiſtrateurs publics; mais que des hommes qui ſe ſont placés à la tête du Gouvernement, adoptent ces idées, en faſſent la règle de leur conduite, c'eſt le comble du délire.

Quel eſt l'homme éclairé, s'il eſt de bonne foi, qui ne convienne que la plupart des nouvelles idées bonnes en morale, en théorie, ſont inadmiſſibles & impoſſibles en pratique? Le François par ſon caractère vif & léger, & ſa facilité à ſe porter à tous les extrêmes, pouvoit ſeul donner un inſtant de conſiſtance à cette métaphiſique abſtraite, dont on a fait le code de la France, d'une Nation riche,

nombreuse, & où les arts & le luxe sont poussés au dernier degré ; d'un Peuple que l'on doit regarder comme une Province de l'Europe, qui, par sa balance politique, ses traités mutuellement garantis, ses alliances respectives, ses liaisons de commerce, sa religion, ses usages, ses mœurs, & tous ses rapports multipliés, ne forme réellement qu'un seul Empire ; & lorsqu'une partie de ce grand tout vient à rompre l'équilibre, veut faire schisme avec les autres, & trouble ainsi le grand pacte, le reste de la Confédération n'a-t-il pas le droit de s'opposer à cette indépendance, à cet isolement qui pourroit entraîner la désorganisation générale ?

Lorsque les Anglo-Américains secouèrent le joug de leur Métropole, ne fallut-il pas, pour rendre leur indépendance légale & solide, que la France la consentit, que les autres Puissances la reconnussent ? Et quoique placé sous un autre hémisphère, ce Peuple libre & fier, eût besoin de l'assen-

timent général, pour légitimer ſa Liberté. Inutilement on invoqueroit à grands cris les droits de l'homme ; en vain ſe rallieroit-on autour de ces loix primitives de la nature, le pacte ſocial porte la première atteinte à ces mêmes droits, à ces mêmes loix ; & ſi, d'après les principes même de la Conſtitution, un homme eſt forcé d'obéir à la loi, organe de la volonté générale, (qui n'eſt ſouvent que l'expreſſion trompeuſe de la majorité) un Peuple, dans la même ſituation, peut-il s'y ſouſtraire ? Peut-il regarder les Peuples voiſins comme abſolument étrangers à lui, entiérement nuls, lorſqu'il tient à eux par des pactes antérieurs, par des liens généraux & particuliers ? Et ce qui eſt injuſte pour un individu, ceſſe-t-il de l'être pour pluſieurs ? Non, une Nation qui ſe fait pour elle une morale particulière, une religion nouvelle, pour ainſi dire, & qui marche à grands pas vers une indépendance entière, eſt inveſtie à l'inſtant de la méfiance générale, tous les yeux

ſe fixent ſur elle, & l'intérêt général vient bientôt arrêter l'intérêt particulier, dans ſa marche irrégulière. Si cette même Nation, contre ſes propres maximes, & faiſant fléchir ſes propres principes, ſuivant les temps & les circonſtances, romp elle-même les liens du corps politique de l'Europe; ſi elle ſe retranche autour du droit naturel, de ce droit de l'homme indépendant & ſauvage, alors elle n'a plus, comme celui-ci, que la force pour ſoutien, & elle doit triompher ou ſuccomber par elle.

De cet eſprit d'indépendance abſolue, au deſir de dicter par-tout ſes loix, de tout aſſervir, ſoit à ſon empire, ſoit à ſes opinions, il n'eſt ſouvent qu'un pas; & les Romains ont trop montré au reſte de l'Univers qu'un exceſſif amour pour la Liberté pouvoit bien finir tôt ou tard par enchaîner celle des autres.

Il réſulte de ces vérités politiques, qu'aucun publiciſte de bonne foi ne peut nier, & qui ſeront peut-être bientôt rendues palpables à

tous les François, que rien n'eſt plus chimérique qu'une liberté entière d'hommes en ſociété, & d'une ſociété parmi d'autres ſociétés; que s'obſtiner à pourſuivre de pareilles chimères, c'eſt ſe rendre coupable des malheurs incalculables qui doivent néceſſairement en être la ſuite; c'eſt vouloir précipiter la France dans l'abîme.

C'eſt d'après ce réſultat, dont nous conſidérons l'effrayante perſpective avec l'abbattement du déſeſpoir, que nous ſouſſignés, ne pouvant plus réſiſter au cri impérieux de notre conſcience, ni à la fatalité des circonſtances, manifeſtons ici notre réſolution formelle de ne plus prendre aucune part aux Délibérations de l'Aſſemblée.

Ici ſuivent les ſignatures des Membres du côté droit.

DE L'IMPRIMERIE DE L'AMI DU ROI.